

Le 8 septembre 2020, le Conseil Municipal a été convoqué pour le lundi 14 septembre 2020, à 20 h.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 14 septembre 2020, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes « Espace d'Arène » sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Christian PERRAUD, Michel ANDRÉ, Laurent CLÉMENT-ROBIN, Fabrice ANDRÉ, Serge MAITRE, Stephan OLCZAK et Mmes Véronique CHARLOT, Muriel DERRUAZ, Margarita MARTIN DELGADO, Sophie PICOD, Laurence ROI et Stéphanie VACHERESSE.

Absents excusés : M. Éric GIROUX qui a donné pouvoir à M. Christian PERRAUD, M. Thierry MENNETRIER qui a donné pouvoir à Mme Véronique CHARLOT.

Secrétaire de séance : Mme Muriel DERRUAZ.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Délibération : Convention de mise à disposition du personnel communal et du matériel
- Délibération : Participation du restaurant scolaire 2019-2020
- Informations relatives aux délibérations fiscales

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents ces ajouts à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 45-20 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CLECT (MBA)

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le courrier de Mâconnais Beaujolais Agglomération du 29 juillet 2020,

Considérant qu'il convient de désigner 1 représentant de la Commune auprès de la Commission Locale chargée d'Évaluer des Charges Transférées (CLECT),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

DÉSIGNE en qualité de représentant à la CLECT de MBA :

M. Christian PERRAUD

DÉLIBÉRATION N° 46-20 : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE, AU PRORATA, POUR L'ACTIVITÉ QI GONG

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie du covid-19, les activités sportives n'ont pas pu se dérouler à la salle des fêtes « Espace d'Arène » de mi-mars à mai 2020.

Il sollicite le Conseil pour effectuer un prorata concernant le tarif du forfait 2020-2021, pour M. Patrick MET, fixé par délibération n° 15-19 du 8 avril 2019.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'établir un prorata sur le forfait 2020-2021, d'une réduction de 140 €, pour M. Patrick MET.

DÉLIBÉRATION N° 47-20 : REMBOURSEMENT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES, SUITE AU COVID-19

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de remboursement des arrhes de la location de la salle des fêtes « Espace d'Arène », suite à l'annulation de la fête familiale, en raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie du covid-19.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le remboursement des arrhes de la location de la salle des fêtes « Espace d'Arène » suivante :

- à Mme Sylvie GARBIT (les 19-20 septembre 2020), pour un montant de 125,00 €.

DIT que ce remboursement de location de la salle des fêtes est prévu au budget primitif de la commune.

DÉLIBÉRATION N° 48-20 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL ET DU MATÉRIEL

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer, toute convention de mise à disposition du personnel communal, des véhicules et matériel appartenant à la Commune, à compter du 15 septembre 2020, avec d'autres collectivités.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à signer toute convention de mise à disposition du personnel communal, des véhicules et matériel appartenant à la Commune, à compter du 15 septembre 2020.

DÉLIBÉRATION N° 49-20 : PARTICIPATION DU RESTAURANT SCOLAIRE 2019-2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les salaires du personnel communal employé au restaurant scolaire, sont financés par la Commune, avec une participation de l'amicale laïque et du sou des écoles de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES, à ce financement.

En accord avec l'association, il a été décidé le versement de la participation pour l'année scolaire 2019-2020 à la Commune.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

FIXE le montant de la participation du restaurant scolaire aux salaires à 7 500,00 €.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLIBÉRATIONS FISCALES

Le Conseil Municipal peut délibérer avant le 1^{er} octobre s'il souhaite apporter des modifications sur les taxes que perçoit la commune. Il décide de n'apporter aucune modification au régime actuel de fiscalité locale.

QUESTIONS DIVERSES

Commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. le Préfet pour la désignation de deux conseillers municipaux à la commission de contrôle des listes électorales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la désignation de M. Serge MAITRE (titulaire) et Mme Laurence ROI (suppléante).

Église

Des documents de visite imprimés en 3 langues (français, anglais et allemand) sont mis à la disposition du public dans l'Église.

Un panneau d'affichage sera installé à côté de la petite porte d'entrée afin d'afficher les informations concernant les jours et heures des messes...

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la clé de l'Église pourra désormais être récupérée au secrétariat de la Mairie, aux heures d'ouverture du public, afin de pouvoir la visiter.

A l'occasion des journées du patrimoine, l'Église sera ouverte le samedi 19/09 et le dimanche 20/09, de 10 h à 18 h.

Point sur les travaux :

- M. PERRAUD informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie de l'Impasse des Charmes débuteront fin septembre – début octobre, pour une durée de 2 à 3 semaines. La société Orange interviendra courant octobre afin de câbler la fibre.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un chiffrage au SYDESL concernant l'enfouissement des réseaux du Chemin des Charmes.

- M. CLÉMENT-ROBIN informe le Conseil Municipal que les travaux de point à temps sont repoussés à fin septembre – début octobre.
- La commission des espaces communaux se réunira le 05/10 pour réfléchir à l'aménagement du parc de la griotte.
- La commission de la voirie se réunira le 12/10 afin de réfléchir sur la circulation dans la commune.

Rentrée scolaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les 59 enfants inscrits ont fait leur rentrée à l'école, répartis dans 3 classes.

Un point sur le personnel communal est fait : Mme FOURILLON effectue la garderie du matin et les fonctions de cantinière – Mme VERCHÈRE assure les fonctions d'ATSEM et d'aide au restaurant scolaire – Mme LOMBARD effectue les fonctions d'aide au restaurant scolaire – Mme MIMOUN est chargée de la garderie du soir et des fonctions de désinfection de l'école.

Info :

- M. le Maire présente au Conseil Municipal la carte de localisation des pelouses calcaire sur la commune, qui est consultable au secrétariat de la Mairie.
- M. le Maire fait la lecture d'un courrier d'un riverain de la Rue de l'Amandier concernant un projet d'acquisition d'une partie cette voie. Après débats, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'un riverain du Chemin du Lavoir concernant un problème pour sa sortie de propriété sur cette voie. La circulation est plus importante et la vitesse est excessive. Il demande un aménagement de voirie afin de ralentir les véhicules. Le Conseil Municipal propose qu'il installe un miroir afin de garantir sa sortie.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet centralisé au niveau de l'agglomération MBA de vidéosurveillance des points d'apport volontaire, avec reconduction d'un fonds de concours à hauteur de 50 % des frais engagés par les communes. Au niveau local, il pourrait être envisagé d'équiper le point de collecte sélectif aux abords de l'atelier communal.
- La reprise des activités à la Salle des Fêtes a débuté :
 - lundi de 18 h à 20 h : Qi Gong
 - mardi de 10 h 30 à 11 h 30 – de 12 h 15 à 13 h 15 : Stretching postural
 - mardi de 18 h 30 à 20 h 30 : Yoga
 - jeudi de 18 h à 19 h : Qi Gong Tao
- M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un décompte de frais liés à la pandémie de Covid-19 qui s'élève à 22 158 € (achats de masques, produits désinfectants, heures de ménage supplémentaires pour l'école, arrêt de travail et autorisation d'absence du personnel communal, création d'un contrat pour la désinfection à l'école, exonération de loyers du restaurant L'impala des vignes, remboursement des locations de la salle des fêtes...)
- Le repas des Sages offert aux habitants de plus de 70 ans prévu le dimanche 29 novembre, à la salle des fêtes, est annulé pour cette année, en raison de la situation liée à la Covid-19. Un colis de fin d'année sera offert à chaque personnes de plus de 75 ans, avant les fêtes de fin d'année.

- Le recensement de la population se déroulera du 21/01/2021 au 20/02/2021.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Sébastien FLORIN, inspecteur de l'éducation nationale de Mâcon sud, est venu en visite à l'école le 8 septembre.
- Retour de la réunion du hameau de l'eau vive de LA ROCHE VINEUSE, par Mme PICOD.
Retour de l'assemblée générale de l'ADMR de Prissé, par Mme ROI.

La prochaine réunion est prévue le lundi 19 octobre 2020 à 20 h.